

- COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2010

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Votants : 26

Conseillers absents excusés : Béatrice ANTOINE, Jean-Marie HIRTZ, Véronique DEVIGNES, Yves COLOMBAIN.

Conseillers absents non excusés : Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, Bernard BRAUN.

Procurations : Béatrice ANTOINE à Claudine JACQUEMIN,
Jean-Marie HIRTZ à Malika TRANCHINA,
Véronique DEVIGNES à Gérard VIRY,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY.

Secrétaire de séance : David CARABIN

Date convocation : 9 décembre 2010

N°079/2010

Objet : Modification des statuts du SIVU
Rubrique : 5.7

Rapporteur : Jean-François PASQUET

Par arrêté en date du 26 Avril 1993, Monsieur le Préfet a autorisé la création du syndicat intercommunal pour le développement du quartier Saint-Michel/Jéricho (SIVU Saint-Michel/Jéricho).

Par délibération du 21 mai 2008, le Conseil Municipal a accepté la modification des statuts du SIVU, sur la partie financière de la participation des Communes.

Depuis, la Préfecture de Meurthe et Moselle a sollicité le Président pour actualiser les statuts, qui mentionnaient encore les anciens textes du Code des Communes.

Il convient également d'apporter à l'article 3 des précisions concernant le siège du SIVU et les modalités de désignation des représentants titulaires et suppléants.

Enfin, il s'agit de supprimer l'actuel article 5 qui définissait la propriété des équipements en cas de dissolution du syndicat afin de réintégrer cette question dans l'article 8 .

Il précise dorénavant que s'agissant de la propriété des biens réalisés pendant la durée du Syndicat, s'il venait à être dissous, la question de la propriété est laissée à la discrétion des Communes par le biais d'un accord et à défaut, réglée par le Préfet.

.../...

Il convenait que cette question soit actualisée, compte tenu du taux égal de participation financière de chaque commune à la réalisation de l'investissement "crèche parentale - centre social" qui verra le jour fin 2012 et sur lequel les communes et le SIVU travaillent de manière intensive.

En conséquence et après avis de la commission solidarité, emploi et politique du 6 décembre 2010, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le développement du quartier Saint-Michel/Jéricho sur les Communes de Saint-Max et Malzéville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de modification des statuts Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.

Date : 16 décembre 2010

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 22 DEC. 2010

N° Accusé de réception : 2010216-10_00079-DE

Affichage : 22 DEC. 2010

Le Maire,

Jean-Pierre FRANOUX

